



URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est Monsieur CARTALIS Georges demeurant Rue Biernaux 11 à 1301 Bierges.

Le terrain concerné est situé Rue Biernaux, 11 à 1301 Bierges et cadastré division 3, section D n°279F.

Le projet consiste en la division d'un terrain en 3 parcelles et la construction de deux maisons quatre façades sur deux d'entre elles, et présente les caractéristiques suivantes : création de 2 lots à bâtir de 7a20ca et de 7a50ca destinés à accueillir des habitations unifamiliales.

L'annonce de projet est réalisée en application de l'article R.IV.40-2. § 1er. 2° du Code du Développement territorial : la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions.

La consultation du dossier se fera de manière électronique en adressant une demande par e-mail via l'adresse urbanisme@wavre.be.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service de l'Urbanisme, téléphone : 010/230.371 du mardi au vendredi de 09h00 à 12h00.

En cas de stricte nécessité, une consultation des documents sur place pourra être organisée uniquement sur rendez-vous. Toute demande de rendez-vous doit être formulée par e-mail à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 12 au 26 avril 2021 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place de l'Hôtel de Ville, 1 à 1300 Wavre;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@wavre.be.

A Wavre, le 6 avril 2021